

MAIRIE  
DE  
LUPPE-VIOLLES  
32110

Tel : 05.62.08.95.65  
[Luppe.violles.mairie@wanadoo.fr](mailto:Luppe.violles.mairie@wanadoo.fr)

Le 25 octobre 2022

Mesdames, Messieurs,

La Commune de LUPPE-VIOLLES vient de déposer ce jour **une Demande Communale de Reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle** au titre de la sécheresse 2022 pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 septembre 2022.

Si vous êtes concernés, merci de bien vouloir nous envoyer un courrier ou un mail avec photos à l'appui.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer la réponse de l'Etat à cette demande.

Ne vous inquiétez pas la procédure est très longue !

Pour le Maire,

La secrétaire de mairie

Janique CAUBET

